



## Informations relatives à la propagation du virus corona (SARS-CoV-2/Covid-19)

Nous constatons qu'il existe une incertitude chez les personnes souffrant de troubles de la coagulation en Suisse en ce qui concerne le risque d'infection et son évolution. C'est pourquoi nous souhaitons présenter les faits pertinents sous une forme simple et compréhensible.

### Mesures de précaution générales :

Veillez vous référer aux mesures prises par le gouvernement fédéral ou l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Ils sont documentés partout (par exemple [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch) / ou dans les médias, les magasins, les affiches, etc.) et sont à la disposition de chaque citoyen suisse.

### Foire aux questions sur le virus corona :

- Le risque d'infection est-il accru pour les patients présentant des tendances à l'hémorragie ?

Non, les patients ayant un potentiel hémorragique n'ont pas de risque accru de contracter le virus.

Cependant, certains patients souffrent de maladies chroniques concomitantes telles que l'hypertension, le diabète, l'asthme ou l'immunosuppression (réduction de la réponse immunitaire) pendant ou après des maladies tumorales ou après une transplantation, de sorte qu'ils présentent alors un risque accru.

- Le risque pour les patients atteints du VIH et du VHC est-il accru ?

Dans l'état actuel des connaissances, il n'y a pas de risque accru d'infection pour les personnes atteintes d'une infection par le virus HI et traitées, et il n'y a pas de preuve d'une évolution plus grave. Cela s'applique également aux patients atteints d'une infection par le virus de l'hépatite C. Toutefois, cette expérience est préliminaire et sera continuellement mise à jour.

Les personnes ayant subi une transplantation d'organes courent un risque accru (voir ci-dessus).

### Principes généraux pour les patients hémophiles

- Il n'y a aucune raison de modifier le schéma de traitement recommandé
- L'approvisionnement en matériel de traitement est actuellement assuré
- Il n'y a aucune preuve de rupture de la chaîne d'approvisionnement
- Rien ne prouve que la production des préparations soit retardée
- Commandez donc les quantités habituelles de facteur de coagulation. Si vous commandez massivement plus de facteurs, cela pourrait entraîner des demandes de la part des compagnies d'assurance maladie ou d'assurance IV
- Si vous avez des douleurs ou de la fièvre, utilisez d'abord du paracétamol ou demandez à votre médecin.

### En cas de maladie avérée de Covid-19

Si vous souffrez d'une infection COVID-19, il convient de suivre un traitement prophylactique adéquat avec des facteurs de coagulation pour prévenir d'éventuels saignements (par exemple en cas de toux grave). Veuillez contacter votre centre d'hémophilie pour cela.